

La Chevalerie du Thouet s'engage à réaliser ses séjours sous réserve d'un nombre suffisant de participants et après acceptation des conditions générales suivantes :

<p>1) Inscription Remplir le bulletin d'inscription (1 par enfant) Le bulletin, rempli et signé, doit être accompagné :</p> <ul style="list-style-type: none">- Du paiement de l'acompte- Des conditions générales signées <p>(L'inscription de votre enfant à un séjour proposé par la Chevalerie du Thouet implique l'acceptation complète des conditions générales de séjour).</p> <ul style="list-style-type: none">- De la fiche sanitaire de liaison- De la copie des vaccinations <p>2) Inscriptions particulières Pour les enfants suivant un régime particulier difficilement compatible avec la vie en collectivité (cardiopathie, allergies sévères, diabète, troubles nerveux...), les régimes ne pourront être appliqués que sur avis médical. Les cas d'énurésie devront être signalés sur la fiche sanitaire. Dans tous les cas les dossiers devront être soumis à la décision des responsables.</p> <p>3) Cas de refus Enfant ayant présenté lors de séjours précédents de graves problèmes de comportements incompatibles avec la vie en collectivité. Enfant dont les parents, pour des raisons personnelles philosophiques ou religieuses, refusent de signer la fiche sanitaire et par conséquent l'autorisation de prendre les mesures médicales qui pourraient s'avérer nécessaires (opération, transfusion.....) Enfant dont les parents ne donneraient pas la fiche sanitaire dûment remplie et signée.</p> <p>Départ et retour La date, le lieu et les heures de départ et de retour vous seront indiqués par une circulaire avant le départ. Au départ et au retour, la présence de l'adulte responsable de l'enfant mineur est obligatoire. En cas d'empêchement, donc de délégation, le centre en aura été informé avec photocopie de la carte d'identité nationale de la personne déléguée avec décharge du responsable.</p> <p>4) Bagages : Fixer solidement sur le bagage adapté au séjour une étiquette précisant lisiblement le nom et prénom de l'enfant, le nom du séjour et adresse du lieu, l'adresse de la famille.</p> <p>5) Trousseau Une liste sera fournie comme exemple, elle sera remplie et mise dans la valise de l'enfant. Eviter les vêtements neufs, délicats ou chers nécessitant un lavage particulier.</p>	<p>Un lavage uniquement des sous-vêtements sera assuré en cours de séjour si celui-ci est égal ou supérieur à 10 jours.</p> <p>6) Enfant et santé D'une façon générale, les parents s'engagent à signaler tout problème de santé ou particularité pouvant entraîner des risques ou des difficultés. Dans le cas contraire, leur responsabilité serait entière si l'état de santé venait soit à s'aggraver, soit à causer des préjudices au déroulement normal du séjour. Tout cas particulier sera soumis à avis médical.</p> <p>Fiche sanitaire de liaison Elle est obligatoire. Elle est adressée aux parents avec le dossier d'inscription.</p> <p>7) Soins médicaux Durant le séjour notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin, soins courants, médicaments. En fin de séjour, les feuilles maladie seront remises aux parents par le directeur de camp contre remboursement. En cas de problèmes graves, les familles sont contactées directement dans les meilleurs délais.</p> <p>8) Interdits Tout comportement de nature à porter atteinte à l'intégrité physique et morale des autres participants (notamment la consommation de tabac, de drogues, d'alcool, violence) donnera lieu à un rapatriement immédiat à la charge des parents.</p> <p>9) Sécurité Pour tous les séjours ayant une activité nautique, des tests de sécurité seront pratiqués avant les activités. Seuls les enfants reconnus aptes pourront pratiquer l'activité concernée.</p> <p>10) Grille des frais d'annulation retenue</p> <ul style="list-style-type: none">- 30% du prix du séjour (montant total), si l'annulation est signifiée par écrit plus de 60 jours avant le départ.- 50% du montant total plus les titres de transports non remboursables, si le délai est de 60 à 30 jours.- Si le délai est inférieur à 30 jours, il ne vous sera remboursé que le prix de la nourriture ; il en sera de même pour tout séjour écourté. <p>Signature :</p>
--	---